



Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

Procédure de consultation
FER No 10-2023

Personnes responsables:
Mme C. Schultz

Date de réponse:
14.02.2023

Numérisation dans le régime des allocations pour perte de gain.

I. Digitalisation

Nous promouvons la transformation digitale et la revue des processus en place (souvent majoritairement sous forme papier) pour toujours plus d'efficacité, de qualité, de contrôle, et aussi de sens pour les entreprises, les assurés, et les indépendants. Ainsi, l'objectif visé par ce projet en consultation est aligné avec ce principe, et nous le soutenons donc sans réserve.

II. Economie et coûts

Nous souhaitons mettre en garde sur les économies théoriques qui seraient réalisées par la digitalisation du processus. Force est de constater que les coûts de mise en place, d'implémentation, de reprise et gestion des données relatifs aux projets de digitalisation sont très souvent sous-estimés. A l'avenant, le traitement « personnalisé » et parfois « à la marge » des cas particuliers, qui ne rentrent pas dans les processus standards, peuvent perdurer. Il en va de même pour les supports explicatifs et informatifs nécessaires à l'accompagnement des parties prenantes dans la transformation, qui ne permettent pas d'économiser du personnel dans un premier temps, voire à court ou moyen terme.

III. Mise en œuvre

Nous soulignons enfin l'attention toute particulière nécessaire à l'implémentation. En lien avec les deux points précédents, il est primordial que les modalités d'implémentation des projets se fassent de façon rapprochée **avec** les organes d'exécution qui sont au contact de la réalité et pourront contribuer à anticiper les difficultés de mises en œuvre et les délais nécessaires pour une implémentation fluide et harmonieuse. C'est une garantie certaine d'obtenir la plus grande efficacité possible au coût le moins élevé possible.